

NOS, INDÉPEN DANCES NUMÉ RIQUES



2026 14 ANS 2040 DE DÉPENDANCE NUMÉRIQUE NON MAÎTRISÉE

LUNDI 21 MAI 2040

À vous, agents et élus des collectivités territoriales de 2026.

Si vous tenez ce document entre vos mains, c'est que notre message a réussi à traverser les quatorze années qui nous séparent.

Nous sommes le « nous » de demain, un collectif désabusé mais pas totalement résigné, composé de ceux qui étaient vous en 2026 : des agents territoriaux, cadres et techniciens, et des élus locaux, maires, adjoints, conseillers. Aujourd'hui, nous parlons depuis 2040, une époque où les effets de la dépendance numérique ne relèvent plus du risque ou de la prospective, mais de la réalité. Une réalité à bien des égards difficile, qui a forcé la société et les institutions à redéfinir le rôle et le fonctionnement des collectivités locales.

Il y a quatorze ans, en 2026, l'inquiétude existait, bien sûr. Pour autant, elle était encore diffuse, relativement modérée et souvent cantonnée à des cercles d'experts.

Vous étiez alors concentrés sur le quotidien, sur l'optimisation des services, sur la simplification des démarches citoyennes, avec l'aide d'un numérique largement perçu comme neutre politiquement. L'idée que nos systèmes d'information, nos outils de travail, et *in fine* la continuité de nos missions de service public, puissent être mis en péril par des acteurs privés, principalement étrangers et dont les intérêts n'avait que peu de points communs avec les vôtres, vous paraissait lointaine, presque une lubie alarmiste.

De 2040, avec le recul des quinze dernières années, nous pouvons vous l'écrire avec conviction : les choix numériques ont une portée politique immense. Confier des infrastructures et des services vitaux à des entreprises géantes, elles-mêmes tributaires des décisions et politiques d'États instables et potentiellement hostiles, a des conséquences pratiques pour nos concitoyens et pour la démocratie qui dépassent ce que nous imaginions en 2026.

Ce que nous vous transmettons n'est pas un roman d'anticipation. C'est un journal, une chronique de notre dérive stratégique. Il est le recueil, année après année, des signaux que nous n'avons pas su reconnaître et traiter à temps.

Ce journal est une sélection d'articles de presse, publiés dans un même quotidien local entre 2027 et 2040. Ces textes dressent un kaléidoscope des conséquences de nos insuffisances numériques.

Vous y verrez comment des préoccupations secondaires sur la souveraineté, la sécurité ou l'éthique des données, se sont progressivement transformées en alarmes puis en accidents qui ont pris des formes variées – pannes systémiques, chantages économiques, dépossession de la relation entre administrés et administrations.

En 2040, nous n'avons plus le pouvoir.

Si nous n'avons pas encore le recul des historiens, nous pouvons pointer ce qui nous a conduit là – manque de moyens,

manque d'arguments, manque de vision. C'est précisément ce que ce journal est destiné à vous fournir : en vous replongeant dans le flux tumultueux des événements passés, nous vous proposons un fil d'Ariane pour comprendre les ressorts de nos échecs. De cette rétrospective, de ces repères essentiels, vous pouvez tirer les arguments décisifs et les perspectives peu désirables qui vous aident à vous dégager des dépendances qui se mettent en place là où vous êtes, en 2026.

Vous êtes tout à la fois usager, commanditaire et planificateur du numérique. Vous avez le pouvoir d'agir avant que les ressources, les marges de manœuvre et les leviers pour faire machine arrière ne viennent à manquer. Avant que l'intégration soit trop profonde. Il est encore temps de choisir une autre trajectoire, de faire d'autres choix.

Nous, acteurs des collectivités de 2040, lançons l'alerte auprès de vous, acteurs des collectivités de 2026, pour empêcher ce 2040 d'advenir. Un autre futur est encore possible, qui préserve les conditions minimales de la cohésion sociale et territoriale, de la désirabilité des métiers du services public local, qui respecte la libre-administration de nos collectivités locales.

Lisez ce journal. Armez-vous de cette conscience du futur pour agir au présent.

2028 SERVICES
COUPÉS

ENTRETIEN P.4

2028 RUPTURES
TERRITORIALES

ACTUALITÉ P.6

2028 LIBRE
ADMINISTRATION
DÉCRIÉE

ACTUALITÉ P.8

2030 SOUVERAINETÉ
ET LIBERTÉ

PORTRAIT P.10

2039 BILAN
CARBONE

INFOGRAPHIE P.12

2036 CONFLITS
ÉNERGETIQUES

REPORTAGE P.14

2037 MOBILISATION
SOCIALE

ACTUALITÉ P.16

2027 DÉPRISE
INDUSTRIELLE

ACTUALITÉ P.18

2033 DONNÉES
PERSONNELLES

ACTUALITÉ P.20

2031 DONNÉES
PERSONNELLES

2031 P.22

NOTICE DE LECTURE

Nos journalistes ont extrait des archives de la presse une sélection de 10 articles emblématiques des faits qui ont conduit à la situation d'aujourd'hui, en 2040. Nous avons regroupés ces « fragments » et vous en proposons une visite commentée sous la forme de diptyques : chaque double page présente un article (daté de l'époque) et – pour se rappeler que tout ça n'est pas une fatalité – notre mise en perspective de 2040. D'autres futurs sont possibles.

ARCHIVES

2040

SERVICES COUPÉS

2028

« Nous n’étions même pas prêts à imaginer que c’était possible »

Une semaine après la brutale interruption des services qui a privé les agents de la Région d’accès à leurs ordinateurs, nous revenons avec Naïma R., vice-présidente du Conseil régional en charge des moyens généraux, sur les causes et conséquences de cette catastrophe qui risque d’avoir des impacts pour les habitants pendant plusieurs mois.

Que s’est-il passé la semaine dernière ?

Suite au vote de l’Assemblée nationale refusant une nouvelle fois l’engagement des forces armées françaises aux côtés des États-Unis pour renverser le régime syrien, il semble que consigne a été passée par le Président aux entreprises numériques étatsuniennes de restreindre

l’accès des acteurs publics français à leurs services. Le travail de recensement est encore en cours, mais à ma connaissance cela concerne plus de 90 % des collectivités locales, la plupart des grands services publics nationaux et plus de la moitié des ministères.

Concrètement, qu’est-ce que cela signifie ?

En ce qui nous concerne, cela a pris la forme particulièrement brutale d’une incapacité à utiliser la

plupart des ordinateurs de la Région depuis le 13 juin.

Est-ce temporaire ?

Nous sommes en lien à la fois avec les services diplomatiques qui échangent avec les américains à Washington, et avec les services commerciaux de Tosorcim et Noonle – nos

principaux prestataires qui sont en cause ici. Mais nous nous apercevons que les équipes en France ont peu d’informations, et peu de pouvoir. Je ne suis pas optimiste.

Quelles sont les conséquences de la coupure ?

Elles sont très lourdes et nous n’étions absolument pas prêts. À vrai dire, nous n’étions même pas prêts à imaginer que c’était possible, alors quant à gérer les conséquences...

Il faut se rendre compte que depuis la semaine dernière, 80 %

des agents de la Région ne peuvent même pas se connecter à leur session informatique. Ce n’est pas seulement que tel ou tel logiciel n’est plus accessible ou fonctionnel, c’est carrément que nous sommes tenus à la porte de nos ordinateurs.

Comment est-ce possible ?

Comme des millions de Français, nous utilisons des PC dont le système d’exploitation est produit par Tosorcim, dans des versions qui vont de Fenêtre 98 à Fenêtre 11 – les versions les plus récentes n’ont pas été commercialisées en Europe.

Le 13 juin à minuit, il est devenu impossible pour les agents de la Région de s’identifier en entrant leur identifiant et leur mot de passe : le module de Tosorcim qui gère cette identification, ne reconnaît plus personne.

Le contrat entre la Région et Tosorcim permet-il ce genre de rupture unilatérale de service ?

Cela nous paraît peu probable. Les juristes de la Région sont en train d’examiner cet aspect mais comme tous les autres agents, ils sont énormément ralentis par la situation, puisqu’ils ne peuvent pas accéder à leurs outils numériques. Et surtout, cela augure d’une bataille juridique

longue, alors que les conséquences sont immédiates.

| IMAGE |
<Siège de la Région désert depuis 3 semaines suite à la Grande Coupure des services numériques>

« Le travail de recensement est encore en cours, mais à ma connaissance cela concerne plus de 90 % des collectivités locales, la plupart des grands services publics nationaux et plus de la moitié des ministères. »

Faut-il s’attendre à des conséquences concrètes dans la vie des habitants du territoire ?

Malheureusement, oui, et dans des secteurs très variés. A court terme, notre capacité à décaisser les aides aux entreprises est gelée. Or, nous finançons tout ou partie du salaire de certains apprentis ou alternants, avec des besoins pour les entreprises chaque fin de mois. Cela va peser sur leur trésorerie. Idem pour les fonds européens, que nous gérons pour les collectivités, les entreprises et les associations du ter-

ritoire : tout est gelé, cela va mettre en péril des structures. Côté lycées et écoles, nous ne pourrons pas facturer la cantine des lycéens avant plusieurs semaines – heureusement, les vacances arrivent. C’est aussi la période dans laquelle nous finalisons l’organisation des transports scolaires pour septembre : en l’état, il nous est impossible d’avancer et je crains une rentrée particulièrement difficile.

Quand un retour à la normale est-il envisageable ?

Il ne faut pas compter sur un retour à la normale.

Une fois les accès de base rétablis, si nous y parvenons, nous découvrirons probablement des dégâts considérables sur les données, les archives et les outils que nous utilisons.

Cela pourrait bien prendre des années pour revenir à un niveau de service comparable, avec entre temps des risques colossaux de sécurité car nous allons probablement devoir faire tourner des versions anciennes de logiciel, très exposées aux actes malveillants.

Quelles sont les priorités pour les jours qui viennent ?

Nous dressons une liste des tâches prioritaires pour limiter au maximum les conséquences sur les habitants et entreprises du territoire. En regard, nous réalisons une cartographie des matériels et logiciels que nous pouvons utiliser – souvent parce qu’ils étaient trop anciens pour être équipés des systèmes qui nous ont été coupés – en essayant de mesurer les risques que nous prenons à les faire tourner. Enfin, nous essayons d’évaluer les données qui nous sont indispensables et nous cherchons des manières de les récupérer.

Ainsi, nous devrions pouvoir retrouver une petite capacité d’action, en mode très dégradé et sur

une petite partie seulement des compétences de la Région, d’ici 6 à 8 semaines. Pour y parvenir, les agents – qui sont choqués d’avoir perdu l’accès à leur travail – sont pleinement mobilisés, nuit et jour. Il faut mesurer à quel point la situation est grave et exceptionnelle.

L’opposition au conseil régional est mobilisée aussi, et elle a rappelé avoir alerté à plusieurs reprises sur cette dépendance aux entreprises étatsuniennes et sur les risques que cela faisait courir. Que leur répondez-vous ?

Je suis obligé de reconnaître que nous avons été négligents. En même temps, qui aurait pu prédire ce qui se passe actuellement ? L’urgent, maintenant, c’est de mettre en

commun les énergies pour le bien de nos concitoyens. C’est pourquoi le groupe de gestion de crise que nous avons monté est transparent et je remercie l’opposition non seulement d’avoir accepté d’y participer, mais d’y être très mobilisée.

| PUBLICITÉ |
<Publicité de coffre fort numériques pour conserver ses données personnelles via la block chain>

2040

L’ANALYSE

À la lecture de cet entretien daté de 2028, on mesure la stupeur des acteurs au moment de la Grande coupure. Malgré le pessimisme qu’elle exprime, on sait combien les années qui ont suivi se sont avérées pires que ce que l’élue interviewée craignait.

Un accident inévitable ? Tout au long des années 2000 et 2010, les entreprises américaines du numérique ont su créer des situations de captivité des acteurs publics, des entreprises et des particuliers, en intégrant lourdement toute la chaîne des usages, de l’identification de sécurité au paiement en passant par les logiciels métiers les plus indispensables.

Des premières alertes ignorées. À partir du milieu des années 2010 et surtout pendant les années 2020, alors que la relation transatlantique connaissait des tensions inédites, des chercheurs, des militants et des agents publics ont alerté sur cette dépendance et sur les risques encourus, cherchant à faire émerger des solutions souveraines alternatives avec des moyens forcément infiniment inférieurs à ceux des GAFAM. La majorité des acteurs a alors préféré continuer sur un chemin perçu comme celui de la facilité et de la raison, jugeant soit improbable d’être un jour confronté à leur dépendance, soit trop coûteux de changer de système.

Un autre futur est possible. Visons l’indépendance numérique. La Grande Coupure de 2028 aurait pu marquer un tournant, au vu des conséquences en termes de continuité du service public et des coûts induits. Les collectivités territoriales et l’État auraient pu s’engager dans la structuration et consolidation d’un écosystème numérique national couvrant leurs besoins opérationnels. Afin de prémunir le territoire national contre des incidents d’une ampleur similaire, l’élaboration et le déploiement accélérés de nouveaux protocoles de « robustesse numérique » seront primordiaux au sein de la sphère publique. Ces protocoles devront reposer sur des principes fondamentaux de redondance, d’ouverture et de décentralisation des infrastructures.

Val-de-Clair VS Auriane : quand le numérique creuse les inégalités territoriales

La souveraineté numérique, érigée en priorité nationale, est en passe de devenir un luxe réservé aux collectivités les plus dotées, accentuant une fracture territoriale déjà criante. Le rapport publié ce printemps par la Cour des comptes révèle que 70 % des EPCI ont dû reporter ou annuler leur projet de migration vers des solutions numériques souveraines, faute de budget.

Un contexte juridique et économique étouffant pour les collectivités

La loi n°205-14 du 15 décembre 2027, et son décret d'application du 15 mai 2028 imposent la localisation des données sensibles sur le territoire national. Pensée comme un levier de souveraineté, la mesure agit dans les faits comme un filtre financier, marginalisant les collectivités les moins riches. La Cour des comptes souligne que plus de 60 % des marchés publics inférieurs à 100 000 € en 2027 n'ont pu intégrer les clauses de souveraineté, faute d'offres accessibles, contraignant les petits EPCI à l'endettement ou à des coupes budgétaires. À cela s'ajoute un coût de formation interne difficilement soutenable (estimé à 40 % du coût total de la migration).

Un passage à la souveraineté défavorable aux communes rurales

Les écarts se creusent : là où la métropole d'Auriane co-développe avec d'autres grandes villes des logiciels souverains à hauteur de 280 000 euros, la commune de Val-de-Clair (2 500 habitants) ne peut pas financer la migration vers un hébergeur souverain de ses données.

D'une part, parce que les offres numériques souveraines sont plus chères de 30 % en comparaison avec celles des géants du numérique, mais aussi parce que la migration est une démarche qui requiert du temps et des compétences, que ne possèdent pas les plus petites communes. Face à ce dilemme, les communes peuvent s'endetter afin de souscrire à des solutions souveraines de qualité et à l'accompagnement au changement

nécessaire. En version dégradée, les communes peuvent aussi se résigner à utiliser des solutions souveraines mais peu performantes ou continuer à utiliser des solutions étrangères non conformes.

« *Faute d'alternative, nous maintenons des systèmes obsolètes* », déplore la DGS de Val-de-Clair. En zone rurale, cette contrainte produit une « double peine » : les habitants subissent une lenteur généralisée des démarches administratives et un risque accru de panne des services essentiels, dû à l'obsolescence des outils. La souveraineté numérique devient un marqueur direct de la qualité de service public.

Des obstacles humains et techniques à la transition vers la souveraineté numérique

Au-delà du coût de la souveraineté, la conduite au changement freine les transitions. Les solutions souveraines sont jugées moins matures, suscitant des résistances internes, comme l'a illustré en 2027 la grève au sein d'un service d'urbanisme du Haut-Grés. Le déficit de compétences techniques aggrave la situation : migration, sécurisation et auto-hébergement exigent une expertise : « *Acheter souverain ne*

suffit pas : il faut maîtriser l'intégration et la documentation en interne », rappelle un consultant spécialisé en souveraineté numérique.

Face à la fracturation numérique du territoire, les pistes de la mutualisation et de l'encadrement des prix

Le durcissement des exigences de souveraineté fait émerger un risque d'oligopole : un marché concentré entre quelques acteurs capables d'absorber les coûts de conformité, au prix d'une dépendance accrue des collectivités les plus riches et écartant définitivement les collectivités les plus pauvres. La Cour des comptes juge ainsi « essentiel » le recours à la mutualisation pour les communes de moins de 5 000 habitants et recommande de doubler les budgets d'ici 2030 avec un objectif d'adoption des solutions souveraines porté de 40 % à 85 %.

En parallèle, l'État est appelé à encadrer ce marché captif en imposant des baisses tarifaires. « *On ne peut imposer la souveraineté tout en laissant les acteurs en capter les rentes* », alerte la députée Frédérique Masson, plaidant pour une égalité réelle entre territoires.

| ARTICLE |
< Reportage sur la lente descente aux enfers des collectivités en faillite suite à la Grande Coupure >



L'ANALYSE

À la lecture de cet article daté de 2028, on mesure l'importance de la commande publique, levier de transformation puissant, mais à condition qu'elle ait une lecture claire et précise de ses attentes et de ce qu'elles impliquent.

Le prix des compétences. Si les prix agissent comme un filtre d'accès à la réduction des risques et accentuent les déséquilibres territoriaux, c'est aussi l'accès à des compétences techniques et de conduite du changement qui crée la rupture de chances entre les collectivités. Une grande collectivité aux ressources humaines importantes pourra porter en interne un projet adapté à ses besoins, malgré une migration plus complexe. En revanche, une petite collectivité ne saura pas par où commencer.

Des conséquences concrètes. Si la souveraineté est un luxe ou au contraire synonyme d'inefficacité, alors les outils souverains ne pourront pas devenir une solution au service des territoires. La commande publique peut devenir un levier de transformation puissant, mais à condition qu'elle ait une lecture claire et précise de ses attentes. Un numérique résilient ce sont des solutions adaptées à des besoins raisonnables.

Un autre futur est possible. L'avenir est à la commande publique engagée. Pour un numérique résilient, les acheteurs publics pourraient adapter leur cahier des charges notamment en termes de performance, de réversibilité, de sortie et restitution des données, accompagnement au changement, etc. Des structures de mutualisation rédigeraient des cahiers des charges adaptés aux besoins réels des petites mairies ou commanderaient des solutions (hébergement des données, logiciels métiers) pour leur compte. En massifiant la demande, on attirerait de nouveaux concurrents qui feraient baisser les prix.

| IMAGE |
< Banderole des grévistes de la communauté de communes du Haut Grés, contre le changement de l'environnement numérique au sein du service d'urbanisme >

Libre administration numérique : un principe qui menace la sécurité des données

Pour un Service Public National du Numérique Territorial
Tribune de M. Antoine Lefranc
Député du Haut-Vernois,
au nom du Groupe Social-Environnement
et Démocrate (S-E&D)

Le prix de l'imprudence et du défaut de l'État
La République a le devoir de garantir l'égalité d'accès et la sécurité des services publics. Pourtant, l'affaire dite de la « fuite des données » a mis en lumière une défaillance locale et nationale. Il y a un mois, malgré un rapport alarmant de la Cour des comptes sur l'échec de la migration des petits EPCI vers des solutions souveraines, une faille de sécurité a entraîné le vol de données sensibles de plus de 15 000 communes (état civil, sécurité sociale, données d'agents, organisation des services). Nous condamnons fermement la négligence de certaines collectivités qui, malgré des alertes répétées, ont maintenu l'usage d'outils dont elles ne maîtrisent ni les conditions de sécurité ni la maintenance technique. Il s'agit d'un manquement à la responsabilité de gestion locale des systèmes d'information publics et d'un défaut de l'État. Car face à la complexité de la migration, nos maires, pris à la gorge par l'austérité budgétaire et les tarifs prohibitifs de solutions numériques souveraines, ont été contraints de faire preuve d'un pragmatisme dangereux, conduisant à des pratiques de *Shadow GAFAM*. Les agents de la Communauté de communes de la Vallée du Jovinien concernés par le vol de données, ne sont pas des rebelles, ce sont des agents désarmés : aujourd'hui, la fonction publique territoriale est en situation de non-conformité structurelle. Nous devons ainsi interroger le principe de libre administration numérique des collectivités : ce principe, essentiel à la démocratie locale, ne peut justifier la mise en péril de la sécurité des données citoyennes.

La réalité de la libre administration numérique : fractures territoriales et endettement des collectivités
La libre administration a engendré des ultra-dépendances numériques. Le citoyen d'une petite commune non équipée est exposé à des serveurs obsolètes et des risques de piratage accrus, tandis que celui d'une métropole bénéficie d'infrastructures de pointe : « 25 % des communes de moins de 5 000 habitants continuent d'opérer sur des serveurs non mis à jour depuis plus de trois ans ». Par ailleurs, la question de l'austérité budgétaire brandie par certaines associations d'élus est un leurre, la multiplication des abonnements au Cloud américain représentant un gouffre financier. Comme le souligne M. Henri Dupré, Ministre de l'Économie Numérique « *la dette numérique est un fardeau pour la maîtrise de la dette nationale.* » Pour ces raisons, nous affirmons la nécessité d'une politique numérique unifiée.

Pour un Service Public National du Numérique Territorial
Nous demandons aujourd'hui à l'État de reprendre la pleine responsabilité et la gestion de la transition numérique souveraine. Il ne s'agit pas de déposséder les collectivités de leurs prérogatives de proximité, mais de garantir l'uniformité des outils et la sécurité des données. Nous appelons à la re-centralisation : l'État doit créer un *Service Public National du Numérique Territorial* (SPNNT) chargé d'opérer la migration de toutes les communes de moins de 10 000 habitants vers des solutions souveraines, de déployer et de maintenir un Cloud public, mis gratuitement et obligatoirement à disposition des EPCI. Enfin, les budgets de subvention devront être réorientés vers le financement direct de cette infrastructure nationale, assurant ainsi que la transition numérique n'est plus un facteur d'inégalité territoriale, mais un levier de la cohésion territoriale.

| ARTICLE |
< Au Salon du Livre 2028, la normalisation des appels à la « dictature éclairée » chez certains auteurs suscite des craintes dans la profession >



L'ANALYSE
À la lecture de cette tribune datée de 2028, on mesure comment la recherche absolue de souveraineté peut mener à la tentation d'une centralisation des pouvoirs, afin de mieux contrôler les dépendances. En analysant cette tribune, on retrouve trois grands arguments pour limiter la libre administration des collectivités afin d'aller vers une plus grande souveraineté numérique.

Le retour du discours jacobin égalitaire. Ce courant estime que la décentralisation a créé une myriade de territoires qui met à mal l'égalité entre les citoyens. Pour eux, la libre administration est un luxe qui fragmente la loi.

La recherche d'efficacité à tout prix. Dans un contexte d'austérité budgétaire, la libre administration peut être un obstacle à la maîtrise de la dette nationale pour certains. La critique récurrente du « mille-feuille » administratif ici trouve son incarnation dans la multiplication des outils numériques. Or, les tensions ne viennent pas de la subsidiarité, mais du désalignement des moyens avec les objectifs.

Un autre futur est possible. Misons sur la proximité. Il conviendrait de redéfinir la distribution des rôles : l'État pourrait assurer le financement du socle numérique, tandis que les échelons territoriaux seraient associés à la gouvernance des communs numériques. Impliquer les collectivités locales dans la création et la maintenance de leurs propres outils, en partageant les méthodes et les ressources de bas en haut, aiderait à réduire les inégalités territoriales.

Justine Valmalle, la femme qui a mis l'Europe sur son nuage

Après la Grande Coupure de l'automne 2028, cette mathématicienne discrète a imposé sa solution, Sol-Europa, comme l'unique rempart à la dépendance américaine. Mais derrière l'épopée industrielle, le modèle d'hyper-concentration de sa structure soulève des questions sur l'autonomie réelle des collectivités territoriales, désormais liées à un seul acteur privé.

Dans le hall feutré de l'Hôtel de la Dorure, Justine Valmalle circule avec la discrétion d'une chercheuse qu'elle n'est plus tout à fait. À 42 ans, la fondatrice de Sol-Europa est pourtant devenue, en moins d'un an, la femme la plus stratégique du continent, figure de proue de l'autonomie européenne.

Le tournant de sa vie a eu lieu en octobre 2028. Lorsque les géants de la Silicon Valley, sur fond de tensions géopolitiques extrêmes, ont suspendu leurs services en Europe pendant 90 jours, le continent a vacillé. À l'époque, 80% des données du secteur public européen reposaient sur des clouds américains et nous vivions dans la terreur qu'un président américain limite l'accès à nos propres services numériques.

Dès lors, les pays européens n'ont plus hésité à agir : d'abord sur l'infrastructure pour reprendre la main sur les réseaux, des câbles sous-marins aux fibres qui relient les citoyens aux services en ligne, en passant par les centres serveurs et les satellites. Une conviction était alors centrale : l'espace est un filet de secours vital pour se libérer de la dépendance. Justine Valmalle, qui planchait sur une architecture hybride mêlant intelligence artificielle décentralisée et centres de données orbitaux, a vu son destin basculer. En quelques semaines, l'Union européenne, sous l'impulsion de Paris et Berlin, a coalisé des fonds massifs, on parle de 80 milliards d'euros, pour faire de Sol-Europa le réceptacle unique des données publiques européennes.

L'architecture du tout-en-un

Pour assurer une souveraineté totale, les données ne sont plus seulement stockées au sol, mais répliquées dans des Constellations de

Confiance : des micro-satellites en orbite basse capables de traiter l'information hors de portée des câbles sous-marins vulnérables.

« Nous ne sommes pas un simple hébergeur, nous sommes le système d'exploitation de la démocratie européenne », explique-t-elle calmement entre deux gorgées d'eau minérale. Une ambition qui, si elle a rassuré les États lors de la crise, commence aujourd'hui à inquiéter les élus locaux. Hier, ils étaient pourtant d'enthousiastes partisans de l'entreprise, célébrant une solution européenne et à la hauteur de leurs attentes. Cette solution de stockage et de gestion des données tout-en-un, innovante et au moins équivalente en termes de performance, semblait être la panacée.

Le piège de la concentration

« On nous parle de réversibilité, mais c'est une fiction pour juristes », lâche une haute responsable d'une métropole française. Sur le papier, le contrat est clair : si une collectivité veut quitter Sol Europa, elle peut récupérer ses données. Valmalle elle-même s'en amuse : « Mes clients sont libres de partir. La porte est ouverte. » Mais partir pour aller où ? En finançant massivement un acteur unique pour répondre à l'urgence, les États ont asséché l'écosystème. « On a remplacé une dépendance lointaine par une dépendance de proximité, mais le risque reste le même », confie un maire d'une métropole régionale. Cette hyper-concentration crée un effet d'éviction.

Le drame n'est pas d'avoir perdu un écosystème de PME qui, en vérité, n'a jamais vraiment réussi à percer face aux GAFAM. Le drame, c'est que la naissance de Sol-Europa a définitivement stérilisé le sol européen. En concentrant tous les bud-

gets sur ce champion unique, l'État a acté la fin de toute velléité de diversification. Les collectivités ne sont pas des partenaires de l'innovation ; elles sont restées les clients passifs d'un catalogue pré-formaté.

Ainsi, la réversibilité n'est plus un droit, c'est une menace que plus personne n'ose mettre à exécution. Récupérer des pétaoctets de données administratives n'a aucun sens s'il n'existe plus aucune PME ou infrastructure locale sur le sol européen capable de les héberger et de les traiter. En concentrant toute l'offre sur un acteur unique, l'Europe a elle-même organisé sa future faiblesse.

Le spectre de la vente ou de la défaillance

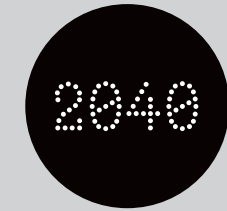
Sol-Europa est une entreprise privée. Bien que soutenue par l'impôt, sa valorisation a explosé, attirant les convoitises. Des rumeurs persistantes font état de négociations secrètes entre la direction et le conglomérat chinois Sino-Cloud. Ces rumeurs représentent une trahison

pour le secteur public européen, qui a confié l'entièreté de sa politique de data à l'entreprise.

Si l'entreprise est vendue, elle ne vend pas seulement une technologie mais les clés de 40 000 communes et de 27 États. La concentration extrême de l'offre transforme ce qui était un rempart en une cible idéale. En cas de rachat par un concurrent mondial, le marché ne perdrait pas une alternative : il disparaîtrait purement et simplement, laissant les collectivités face à un monopole encore plus verrouillé qu'en 2026.

Justine Valmalle sait qu'elle a simplifié le problème de l'Europe en le ramenant à une seule entreprise. Elle a offert la souveraineté au prix de la résilience. En 2030, l'Europe a enfin un nuage à elle, mais il est si dense qu'on n'y voit plus d'autre issue.

[IMAGE]
< Les patrons de Sol Europa et Sino Cloud au forum de Davos >



L'ANALYSE

À la lecture de ce portrait daté de 2030, on mesure les effets court-terme et moyen terme d'une crise telle que la Grande coupure. Alors qu'elles pensaient avoir trouvé la panacée pour sortir de leurs dépendances, les collectivités sont prisonnières d'un géolier, à la nationalité différente, mais toujours très empêchées.

La crise comme moment charnière. Tout comme pour les politiques d'atténuation ou d'adaptation au changement climatique, on sait que les crises (inondations, tempêtes, sécheresse, etc.) sont des moments importants pour provoquer l'action. Ici, la crise vécue a provoqué une Union sacrée en Europe pour sortir des dépendances américaines.

La tentation du super-champion. La tentation est grande de vouloir jouer dans la même cour que les hyper-scalers avec un super champion européen, pourtant sa qualité européenne ne garantit que temporairement la souveraineté. En effet l'entreprise peut changer de propriétaire, volontairement, ou faire l'objet d'offres publiques d'achat (OPA) hostiles.

Souveraineté ou autonomie ? C'est le choix de la résilience, qui met l'accent sur l'autonomie plus que sur la souveraineté. Sol Europa propose un système hypercentralisé avec un pouvoir situé très loin des acteurs locaux, sur lequel ils n'ont pas de prise. Ce système est extrêmement efficace, mais aussi fragile, entachant la résilience des acteurs qui s'appuient sur lui. La résilience suppose :

- la possibilité à se reposer sur plusieurs acteurs si l'un d'entre eux est défaillant
- un système numérique adapté et sobre : plus il est intensif, plus il renforce les oligopoles, et écarte de fait beaucoup d'acteurs locaux.

Un autre futur est possible. Encourageons la concurrence. Les solutions centralisées et les monopoles, même souverains, ne garantiraient pas la résilience des collectivités qui se trouveraient toujours dépendantes d'acteurs privés. Au contraire, décentraliser le numérique permettrait davantage de symétrie dans les relations de pouvoir et davantage de proximité. Un maillage décentralisé d'acteurs numériques ancrés au plus près des réalités territoriales, articulant coopération et concurrence, offrirait aux collectivités davantage d'autonomie.

[PUBLICITÉ]
< Publicité pour la banque PIP pour se développer à l'international >

[IMAGE]
< Justine Valmalle dans son bureau bruxellois de Sol Europa >

« À l'époque, 80% des données du secteur public européen reposaient sur des clouds américains et nous vivions dans la terreur qu'un président américain limite l'accès à nos propres services numériques. »

Une souveraineté carbonée est-elle souveraine ?

Après des mois de controverse, la centrale à charbon de Lucannes doit rouvrir ce jeudi. À l'arrêt depuis 2019, elle est appelée à alimenter un mega data center à l'échelle du département.

Retour en graphiques sur un épisode qui met en lumière la forte dépendance énergétique de nos infrastructures numériques.

1

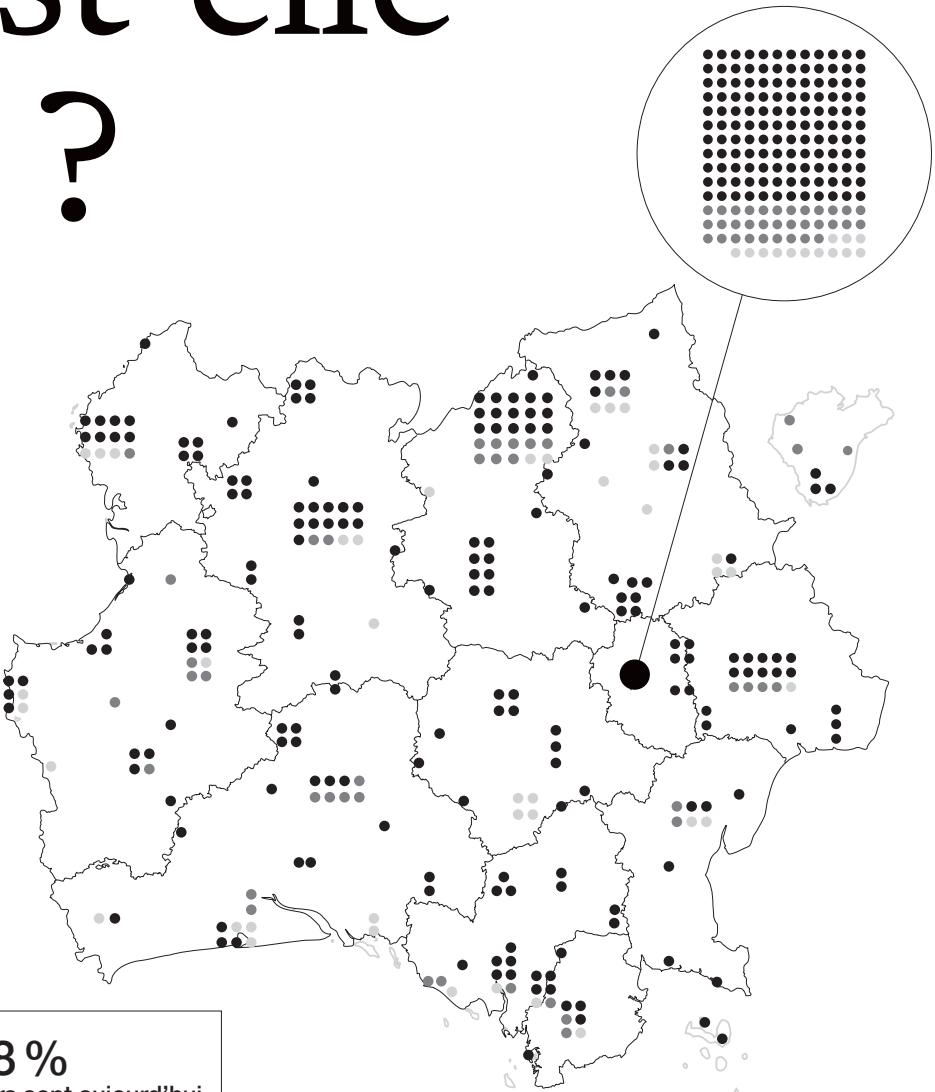
Des data centers de plus en plus carbonés en France

En parallèle de Lucannes, plusieurs dizaines de centrales à charbon et à gaz sont susceptibles de rouvrir leurs portes d'ici fin 2038. L'objectif annoncé : soutenir l'alimentation des data centers par de l'énergie produite en hexagone, après une explosion de nos importations en énergie pour répondre aux besoins d'un parc de data centers gourmand en énergies fossiles.

Source : GZRF, données 2035.

Part d'alimentation électrique en énergie fossile, en %

● 30-40 ● 40-50 ● >50



68 %
des data centers sont aujourd'hui alimentés principalement en énergies fossiles. Les chiffres atteignent même 77 % pour les infrastructures de moins de 2 000m2.

Il faudrait diviser la consommation des data center par 7 pour que l'électricité nécessaire puisse provenir du territoire.

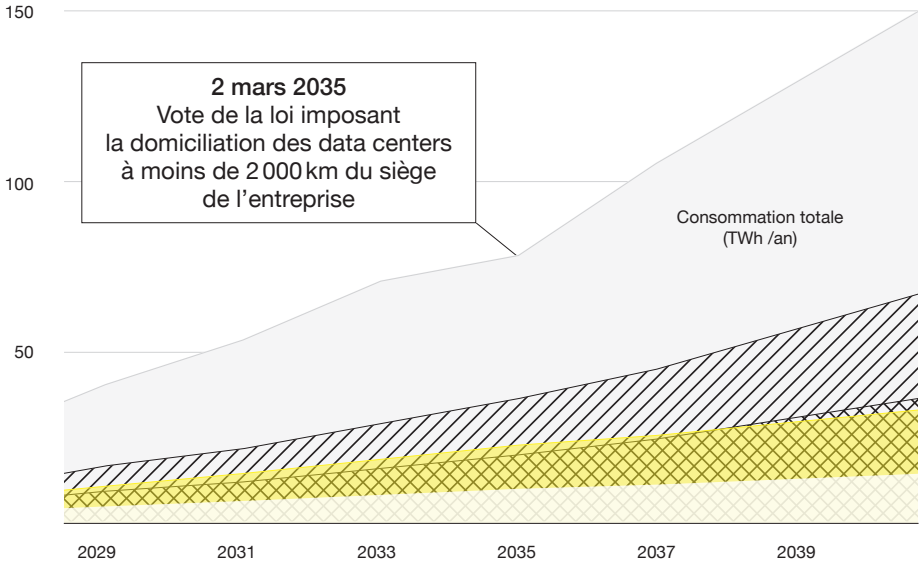
2

Une consommation d'énergie liée au numérique qui explose

Depuis 10 ans, la part d'énergie consommée par nos infrastructures numériques est exponentielle. Un mix énergétique de moins en moins propre, loin des promesses des années 2020.

Source : Bilan électrique 2034, MNA.

■ Consommation d'énergie
▨ Énergie fossile importée
▨ Énergie fossile
■ Nucléaire
□ Énergie renouvelable



3

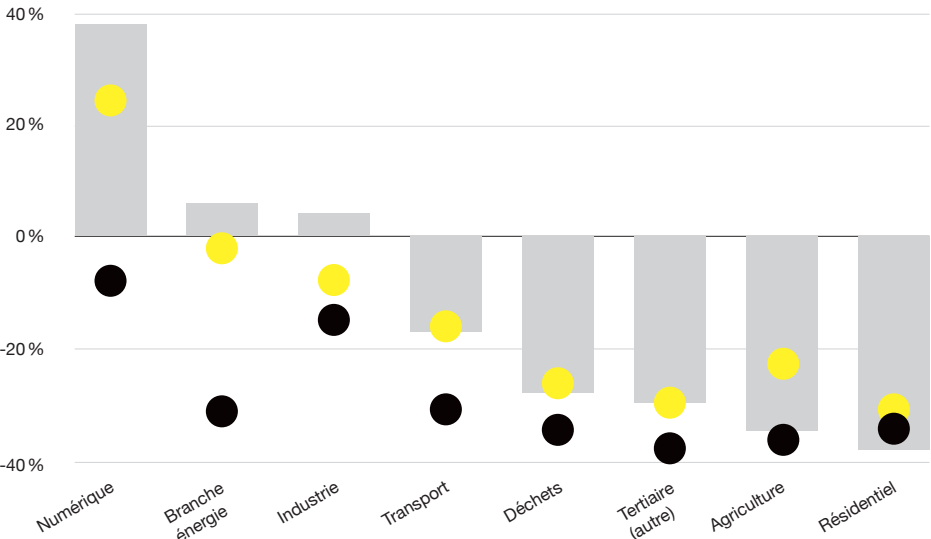
Le numérique, un secteur de décarbonation à la traîne...

Si les scénarios de la Stratégie Nationale Bas Carbone [SNBC] ont fixé des objectifs ambitieux aux collectivités locales, nombreux sont les secteurs où le défi a été relevé haut la main (agriculture, résidentiel). Longtemps identifié comme un pilier de la décarbonation, le numérique est aujourd'hui loin derrière. La réouverture d'infrastructures productrices d'énergie fossile condamne définitivement la trajectoire de réduction des émissions de CO₂ que nous avons emprunté.

Source : ALAME

Évolution des émissions de GES depuis 2015, en %

● Objectif 2040 ■ Émission prévisionnelles de 2039
● Objectif 2039

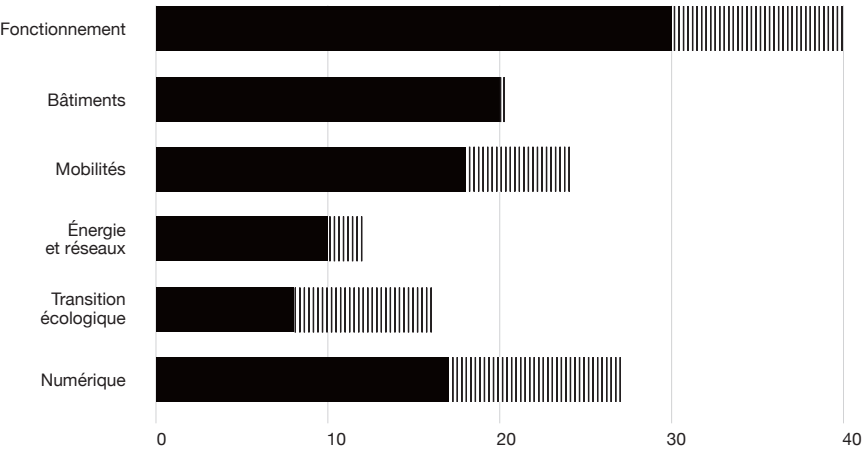


4

... et qui pèse de plus en plus lourd dans le budget des collectivités

Avec la hausse progressive de la taxe carbone et des pénalités financières en cas de non-respect des objectifs de décarbonation, les collectivités territoriales se retrouvent confrontées à une pression qui renforce les difficultés à concilier contraintes financières et impératifs environnementaux.

■ Part de budget ▨ Taxe carbone



2040

L'ANALYSE

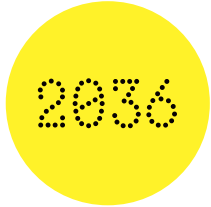
À la lecture de cette infographie de 2039, on détecte les premiers signaux d'une crise à plus long terme, et les signes d'un changement de paradigme profond dans les discours autour des infrastructures numériques.

Sous le nuage, l'énergie fossile. Les années 2015-2030 ont longtemps fait miroiter la promesse d'une souveraineté numérique facilitée par les atouts majeurs du territoire français : un mix électrique largement décarboné, ancré sur le nucléaire et les énergies renouvelables. Mais cette promesse reposait sur une condition implicite : la capacité du système électrique à accueillir une hausse continue des usages. La situation en 2036 montrait déjà la tension croissante sur les infrastructures énergétiques : à mesure que la demande a augmenté, le recours à des moyens de production carbonés (gaz, charbon) s'est petit à petit normalisé. Le pic de réouverture d'usines en Elmée fin 2039 se profilait déjà à l'horizon.

D'une dépendance à l'autre. La souveraineté numérique (sur les infrastructures, logiciels, hébergement des données) doit s'appuyer sur une indépendance énergétique. Or, s'appuyer sur des énergies fossiles crée nécessairement une dépendance à d'autres acteurs, notamment étrangers. Et cela se répercute sur les coûts : opter pour une solution souveraine dépendante d'une électricité carbonée fait peser un risque financier à long terme sur le budget de la collectivité, puisque les prix pourront fortement varier. L' élu se retrouve piégé dans une injonction contradictoire : protéger les données locales au risque de faire exploser le bilan carbone du territoire, rendant ainsi caducs les efforts de transition écologique engagés par ailleurs auprès des citoyens et des entreprises.

Un autre futur est possible. Ne revenons pas aux énergies fossiles. Une gestion planifiée de l'accroissement des usages numériques, résultant de la montée en puissance numérique de la France, pourrait garantir que cette évolution ne surcharge pas les infrastructures énergétiques. Une analyse rigoureuse de ces usages serait nécessaire : la quête de systèmes toujours plus performants et rapides peut masquer la problématique de l'adéquation entre le besoin exprimé et la solution déployée.

CONFLITS ÉNERGÉTIQUES



Comment la Vallée de la Mousse est devenue le comptoir des géants de la tech

Quatre ans après l'abandon du projet Sol Europa, qui promettait d'envoyer nos données en apesanteur, les serveurs terrestres saturent désormais les paysages. Dans la Vallée de la Mousse, épicentre d'un gigantisme numérique hors de contrôle, la cohabitation entre les infrastructures et les habitants est de plus en plus tendue. Récit d'un territoire dépossédé, entre réquisition énergétique et offensive sur l'atome.

À perte de vue, les plaines céréalières ont cédé la place à une étrange géométrie de béton gris. Ici s'étend désormais «l'Archipel», un complexe d'hyperscales appartenant au géant Tosorcim. Si le silence semble régner sur ces monolithes sans fenêtres, l'oreille perçoit vite un bourdonnement sourd, presque organique : celui des milliers de ventilateurs luttant, jour et nuit, contre la surchauffe des puces. En ce printemps 2036, ce territoire est devenu le poumon numérique de l'Europe. Mais un poumon paradoxal, qui semble aspirer tout l'oxygène, et l'énergie des environs.

De la séduction à la compétition pour l'énergie
L'ambiance a radicalement changé depuis la première pierre. En 2025, lors des concertations initiales, les édiles locaux accueillaient l'investissement avec ferveur, balayant d'un revers de main les inquiétudes des riverains. Aujourd'hui, au conseil intercommunal, l'atmosphère est électrique. Léo Desravins, directeur du site, tente de défendre un énième projet d'extension massive devant une assemblée de visages fermés. Les arguments des géants de l'IA n'ont pas varié d'un iota en dix

ans : pour gagner la course mondiale, l'Europe doit nourrir l'algorithme. Le seul facteur limitant serait la capacité de production électrique. Pourtant, ce qui fut jadis une compétition d'opportunisme pour attirer les capitaux s'est transformée en une « malédiction des ressources » pour les territoires hôtes. Parce que ce n'est pas l'Europe qui a gagné cette course, mais bien les puissances qui contrôlent le cœur technologique de l'Intelligence artificielle, dont nous sommes finalement les relais. Certains experts appellent désormais à la « décomptoirisation » de la France. « *Ces centres de données sont les comptoirs numériques d'une nouvelle expansion coloniale* », explique une analyste du secteur. « *Ce sont des relais de dépendance majeure : la gestion des données et des logiciels reste hors de contrôle du décideur, du régulateur et de l'utilisateur européens.* » Dans une tribune publiée le mois dernier, 100 élus dénonçaient leur impuissance face aux algorithmes qui guident les décisions de ces IA, pourtant rendues

indispensables dans la conduite des missions de service public. « *Trop éloignées, trop puissantes et pourtant dépendantes de notre énergie* ». Pour fonctionner, ces centres de données ont des besoins extrêmement intenses en énergie, s'apparentant à ce que l'on connaissait avec les industries lourdes (aciéries, alumines, etc.), la valeur fiscale ajoutée et les emplois massifs en moins. **Le prix du « destin énergétique »**
Dans le public, la colère gronde. « *Ce n'est pas de la souveraineté, c'est du pillage énergétique* », lâche un habitant, dont la facture d'électricité a bondi de 45 % en six ans. Le ressentiment est nourri par un sentiment d'injustice fiscale : les entreprises du numérique ont importé des pratiques financières agressives, réduisant leur contribution fiscale au strict minimum, tout en préemptant les ressources nationales produites par le parc nucléaire français. Depuis quelques mois, le problème n'est plus seulement financier, il est vital. Lors des pics de froid de

« Ces centres de données sont les comptoirs numériques d'une nouvelle expansion coloniale »

l'hiver dernier, la production n'a pu suivre. Un arbitrage politique a alors été rendu dans l'ombre : plutôt que de risquer une coupure des *giga data centers*, aux conséquences imprévisibles pour l'économie globale et pour les services publics locaux, il a été décidé de délester les foyers. Les habitants, incités par l'État à abandonner le gaz pour des pompes à chaleur, se retrouvent désormais victimes de ces délestages ciblés lors des pics de froid. « *On demande aux citoyens la frugalité pour permettre aux GAFAM l'opulence de calcul* », résume un cadre de l'intercommunalité de la Vallée de la Mousse. « *C'est la cinquième coupure en trois mois* », s'emporte le maire de Joinry,

commune limitrophe. « *On est démunis. La vente de générateurs a triplé, créant des tensions d'approvisionnement jusque dans nos hôpitaux.* » Un comble pour la France, longtemps premier exportateur net d'électricité en Europe. **Le spectre de Bourban : privatiser l'atome ?**
Face à cette saturation, Tosorcim a avancé ses pions. L'entreprise a formulé une offre inédite à l'État et à EDF : le rachat ou un partenariat exclusif pour la réouverture de la centrale nucléaire de Bourban, mise à l'arrêt il y a plus de vingt ans. Cette offensive sur l'atome divise jusque dans les rangs syndicaux. Si certains

« Sommes-nous prêts à privatiser la production énergétique nucléaire pour des intérêts économiques d'entreprises étrangères ? »

y voient une garantie pour l'emploi, les experts s'alarment d'une « fuite en avant ». En effet, cela pose des questions en matière de souveraineté énergétique : « *Sommes-nous prêts à privatiser la production énergétique nucléaire pour des intérêts économiques d'entreprises étrangères ?* » s'interroge Maxime Cherief, du think tank *La Redirection* « *N'avons nous pas intérêt à produire plus d'électricité pour réduire notre propre dépendance aux énergies fossiles ?* » Or, les nouveaux centres de données IA ne sont pas des activités décarbonantes et sont électro-intensifs. Ici, il ne s'agit plus de conflits d'usage mais d'arbitrage stratégique et de sécurité énergétique. Certains sont même tentés de se tourner vers les énergies fossiles pour répondre à cette nouvelle demande, rendant l'arbitrage d'autant plus essentiel. **La « guerre des usages » : guerre de l'électricité, guerre du foncier et guerre de l'eau**
Pour la Vallée de la Mousse, l'incompatibilité est devenue physique. Depuis trois ans, l'intercommunalité travaillait à un projet d'électrification massive : stations de recharge pour véhicules électriques, pompes à chaleur pour les logements sociaux et

conversion des industries locales au « tout-électrique » pour sortir du gaz. Aujourd'hui, ces projets sont à l'arrêt. Le transformateur local, saturé par la demande de l'Archipel, n'a plus de « place » sur la ligne pour de nouveaux raccordements. En réquisitionnant la production électrique, les géants de la tech ne font pas que sécuriser leur propre « destin énergétique » ; ils figent la transition écologique du territoire. Maxime Cherief, du think tank *La Redirection*, y voit une dangereuse dépossession : « *Sans planification, les besoins insatiables du numérique ont pris de vitesse la décarbonation de nos vies. On a abandonné des projets clés de mobilité ou d'industrie décarbonée parce que les GAFAM ont préempté l'atome.* » Le conflit s'étend au foncier, ressource devenue aussi rare que l'uranium. Les 80 hectares occupés par les complexes de serveurs ont littéralement « aspiré » les quotas de la loi Zéro Artificialisation Nette (ZAN) sur l'ensemble du département. Pour la préfecture, le calcul est implacable : pour chaque mètre carré de béton coulé pour un centre de données, c'est un permis de construire refusé pour une industrie locale ou un bâtiment résidentiel. Cette prédation foncière brise

la cohésion sociale. Alors que la demande de logements explose, les maires se retrouvent les mains liées, incapables de bâtir pour leurs administrés. L'IA, activité par définition dématérialisée, a paradoxalement saturé l'espace physique, transformant une vallée vivante en un sanctuaire de machines où l'humain n'a plus de place pour se loger. Mais c'est sur le front de l'eau que la tension est la plus palpable. Pour éviter que leurs puces ne fondent, les centres de données de la Vallée de la Mousse consomment des quantités d'eau colossales via des tours de refroidissement par évaporation. Une soif invisible mais permanente, qui entre en collision frontale avec les cycles naturels. L'été dernier, alors que la France traversait une sécheresse historique, le contraste était saisissant : d'un côté, des agriculteurs sommés de cesser tout arrosage, voyant leurs récoltes griller sur pied ; de l'autre, les panaches de vapeur s'élevant sereinement au-dessus de l'Archipel. Pour maintenir la continuité de service des serveurs mondiaux, le débit de la Mousse, la rivière locale, a été maintenu artificiellement bas, mettant en péril l'écosystème aquatique. « *On nous demande de restreindre notre consommation domestique, de ne plus arroser nos jardins, pendant que des millions de litres d'eau potable sont évaporés pour refroidir des algorithmes qui servent, pour moitié, à générer des vidéos publicitaires* », s'indigne une porte-parole du collectif *Eau Secours*. Ce stress hydrique n'est plus un risque futur, c'est un arbi-

trage quotidien. Dans la Vallée de la Mousse, le préfet doit désormais trancher : faut-il privilégier le refroidissement des serveurs de Seattle ou garantir l'eau au robinet pour les 15 000 habitants de la région ? Cette gestion de la pénurie a fini par cristalliser une haine tenace. Les « émeutes de l'eau » de l'automne dernier, marquées par le sabotage de plusieurs canalisations alimentant les serveurs, témoignent d'une rupture de confiance radicale. Pour les opposants, l'acte n'est plus du vandalisme, mais de la légitime défense contre une ultra-dépendance technologique qui s'approprie les communs, l'air, le sol et l'eau, pour un profit qui s'évapore, lui aussi, bien loin des frontières nationales. En réaction, l'intercommunalité de la Vallée de la Mousse a pris une décision radicale : suspendre la révision de son Plan Local d'Urbanisme (PLUi) pour y associer pleinement les habitants. L'objectif ? Décider collectivement de l'attribution des ressources. Ailleurs en France, le cas de « l'Archipel » fait désormais office d'épouvantail. La Vallée de la Mousse est devenue le symbole d'une France qui refuse de vendre son électricité, et son âme, au rabais.



L'ANALYSE

À la lecture de ce reportage daté de 2036, on mesure l'incidence du numérique sur les territoires. Numériser son économie n'est pas dématérialiser son économie, mais bien implanter des infrastructures physiques qui peuvent bouleverser nos sociétés tant du point de vue de sa trajectoire énergétique, écologique, économique mais aussi de cohésion sociale.

La matérialité du numérique. Le numérique a toujours eu une réalité matérielle, mais il n'a jamais été aussi consommateur que depuis l'adoption massive de l'Intelligence artificielle par les particuliers et les professionnels. De ce fait, son empreinte physique a explosé, par ses besoins fonciers, ses besoins énergétiques et ses besoins hydriques.

Fausse souveraineté et vrais comptoirs. L'implantation de centre de données a longtemps été vue comme une manière de se rendre plus souverain, comme si la localité des infrastructures garantissait un pouvoir sur les données stockées. Cela a sûrement ralenti la prise de conscience des collectivités de leur impuissance et de la dépossession de leurs ressources territoriales. La propriété du cœur technologique est ce qui compte dans l'économie numérique.

L'importance de collectivités dans la gestion des conflits d'usage. En tant que planificateurs territoriaux, les collectivités sont en première ligne dans l'allocation des ressources en fonction des usages. Elles doivent résoudre des dilemmes, au service de l'intérêt général, dans des contextes souvent très tendus.

Un autre futur est possible. Adaptons l'accès aux ressources. L'anticipation des crises issues de conflits d'usages appellerait à une collaboration inter-services, impliquant aussi les citoyens, afin d'établir une primauté des besoins des ménages dans l'allocation des ressources. Pour conserver une forte capacité d'innovation, la priorité pourrait ensuite être donnée à la puissance de calcul et l'innovation françaises, devant les infrastructures détenues par des entreprises étrangères. Le financement étranger des infrastructures serait judicieux, à condition qu'elles puissent être utilisées aussi par les acteurs nationaux.

| IMAGE |
< Vue sur le giga data center de l'Archipel situé au cœur de la Vallée de la Mousse >

Derrière la panne de Ali-IA, le soulèvement d’une Europe dépossédée

Après quarante-huit heures de paralysie des services publics suite à la panne mondiale des systèmes de Ali-IA, des manifestations citoyennes ont été rejointes par une intersyndicale inédite composée des syndicats d’informaticiens et des experts automobile indépendants manifestent ce mardi. Ils dénoncent le verrouillage des architectures logicielles par le géant Alabibi et réclament un « droit à la réparation » pour des machines dont le code leur échappe désormais totalement.

Le silence des serveurs a fini par faire descendre la rue. Ce mardi, les artères des villes, moyennes jusqu’aux métropoles européennes sont devenues le théâtre d’une mobilisation dont l’ampleur surprend jusqu’aux observateurs les plus aguerris. Le slogan, scandé par des milliers de manifestants, tient en un cri de ralliement contre une expropriation invisible : « Rendez-nous les clés. »

À l’origine de cette colère : une énigme mise à jour défectueuse de Ali-IA, le système d’exploitation intelligent développé par le conglomérat chinois. Depuis dimanche, le bug paralyse tous les pans de la vie des territoires : des systèmes de freinage régénératif des voitures électriques aux logiciels de gestion des hôpitaux, en passant par les feux de signalisation connectés. Mais derrière l’incident technique se cache une réalité plus sombre : celle d’un continent qui a perdu la main sur ses propres machines.

« On ne répare plus, on contemple l’échec »

Le cortège offre presque une image d’Épinal. Pour la première fois, les bleus de travail des mécaniciens côtoient les sweats à capuche des développeurs et les costumes-cravates des responsables informatiques. Un attelage de circonstance face à un adversaire commun : l’architecture opaque. Marc, mécanicien et manifestant à Nudrev, témoigne de cette mutation brutale de son métier. Selon lui, la panne n’est que la face émergée d’un système où la pièce mécanique a été remplacée par un code chiffré et inaccessible. Si le serveur central ne valide pas une réparation, la machine refuse de démarrer. « Nous sommes devenus les spectateurs de notre propre savoir-faire », déplore-t-il.

binaires. Le code n’a plus à s’adapter aux humains. Ainsi, le code généré par l’IA pour gérer les réseaux d’eau ou d’électricité est devenu une « boîte noire ».

De plus, depuis 2030, la guerre concurrentielle entre les blocs a poussé les acteurs chinois à verrouiller la propriété intellectuelle du code produit par leurs modèles. Résultat : une architecture informatique « jetable » ou « verrouillée », dont la maintenance est devenue un monopole de fait, protégé par des milliers de kilomètres de fibre optique.

Cela fait des années que les informaticiens alertent sur cette « boîte noire » : non seulement nous ne sommes plus créateurs, mais en plus nous ne pouvons plus réparer.

« On ne remplace plus un condensateur ou une puce grillée, explique une ingénieure de la Ville de Nudrev. Le matériel est cryptographiquement soudé au logiciel. Si vous tentez de remplacer un composant, l’IA détecte une “intrusion” et grille préventivement les circuits de sécurité. ». Cette architecture, qualifiée d’orpheline, garantit que seul le constructeur aux États-Unis détient la clé nécessaire pour autoriser la moindre soudure.

Sans cet aval numérique, l’ordinateur de bord d’une centrale électrique ou d’un hôpital demeure un bloc de silice inerte. Alabibi s’appuie sur la protection de sa propriété intellectuelle pour justifier ce monopole de la maintenance, transformant de facto les infrastructures européennes en un parc de machines irréparables par leurs propriétaires.

Un garagiste indépendant de Nudrev témoigne de cette paralysie : « Si Ali-IA détecte une tentative de réparation non autorisée sur un processeur, il verrouille instantanément la machine. Elle devient un bloc de métal inutile. »

Le « Right to Repair » comme dernier rempart

Le défi est également socio-technique. En déléguant depuis une décennie l’essentiel de la production informatique aux machines, l’Europe fait face à une atrophie des compétences humaines. Les informaticiens ne sont plus des concepteurs, mais des « pilotes d’IA ». Aujourd’hui, il n’existe plus assez d’experts capables de comprendre les couches profondes des systèmes d’exploitation pour pallier les carences des modèles automatisés. C’est pour contrer cet effondrement du savoir que des formations de co-développement entre mécaniciens et informaticiens s’organisent partout sur le territoire, afin de tenter de regagner une autonomie technique.

Dans un manifeste commun, les syndicats d’informaticiens et des experts automobile indépendants exigent un changement de paradigme. Ils réclament d’abord l’interopérabilité obligatoire, afin que tout système d’IA opérant sur le sol européen puisse être lu, audité et modifié par des tiers humains certifiés. Ils demandent également la fin du « code propriétaire orphelin » : le droit à la réparation doit s’appliquer au logiciel. Si l’éditeur ne peut pas réparer dans les deux heures, le code source doit être libéré par voie légale. Tout ordinateur opérant sur le sol européen doit pouvoir être réparé avec des composants standards, sans nécessiter l’aval cryptographique d’un serveur distant. Ils demandent également la fin du « hardware verrouillé » : le droit à la réparation doit aussi s’appliquer physiquement.

Face à cette fronde, Alabibi reste inflexible : toute tentative de forcer l’ouverture des codes sera considérée comme une violation des traités commerciaux et entraînera une coupure définitive des services. Pour les citoyens et les pouvoirs publics, le dilemme est désormais total : accepter une soumission technologique sans retour ou engager une reconquête longue et incertaine de leur autonomie numérique.

| ARTICLE |

<Au coeur des débats de la présidentielle de 2037, la question de l’impuissance de l’État face aux Big Tech >



L’ANALYSE

À la lecture de ce reportage de 2037, on mesure la réalité brutale : la numérisation de nos outils de travail a glissé vers une dépossession orchestrée. Derrière l’innovation se cache un piège systémique en trois actes.

Le code comme forteresse. Sous prétexte de secret industriel et de propriété intellectuelle, le verrouillage des algorithmes prive les usagers de tout droit de regard sur les services essentiels, qu’ils soient publics ou privés.

Le piège de l’efficacité : l’atrophie du contrôle humain. Nous avons sacrifié la maîtrise sur l’autel de la performance. En déléguant des tâches complexes à des IA sous prétexte qu’elles seraient plus efficaces, nous avons atteint un point de non-retour : le cerveau humain n’est plus en mesure de superviser, ni même de comprendre, les processus qu’il est censé piloter.

La victoire du logiciel sur le matériel. En sonnant le glas de la réparation, nous vivons le paroxysme de l’obsolescence : un objet physique (ordinateur, voiture, capteur) peut être parfaitement fonctionnel mais rendu instantanément inutile par une simple révocation de licence logicielle.

Un autre futur est possible. Encourageons l’open-source. Au-delà d’une simple option technologique, il s’agit d’une démarche visant à renforcer l’autonomie numérique.

Le traitement du code en tant que « commun » offre une garantie de résilience, permettant une appropriation, une adaptation et une maintenance décentralisées. Il serait intéressant de mettre en place un cadre de gouvernance afin d’en améliorer l’accessibilité et d’assurer leur alignement avec les besoins des collectivités. L’open source agirait aussi comme un puissant catalyseur, en démocratisant l’accès aux mécanismes des systèmes, libérant ainsi le potentiel d’innovation et de compréhension des personnes qui maintiendraient les solutions.

« On a payé les tuyaux, ils sont partis avec les robinets » : le drame de Jelleville

À Jelleville, l'immense carcasse de béton du projet « IA Ready » ne vrombit plus : elle hante une vallée endettée. Ce qui devait être le cœur battant de l'IA locale n'est plus qu'un « actif échoué », symbole d'un blocus technologique sans précédent déclenché par Tosorcim en représailles à l'IA Act. Entre faillites industrielles et émergence d'un groupe d'intérêt puissant prêt à brader la souveraineté pour rétablir la connexion, enquête sur un bras de fer international aux conséquences locales.

Les mesures de rétorsion appliquées à l'économie européenne

Après avoir tenté d'infiltrer les projets souverains, les Big Tech ont changé de paradigme. Finie la diplomatie, place à l'agressivité. Profitant du boom du marché latino-américain, devenu le nouveau terrain de jeu exclusif des États-Unis, Tosorcim a fait de l'Europe un exemple en bloquant désormais l'accès à toute entreprise européenne de son infrastructure de supercalculateurs, utilisée pour entraîner et exécuter les modèles d'IA les plus performants. L'entreprise a démontré qu'aucune puissance ne peut prétendre réguler ce qu'elle ne possède pas de bout en bout.

Dans les faits, ce blocage revient à laisser les modèles les moins performants aux entreprises européennes. Pour les banques et les grands industriels européens, cela crée un fossé de compétitivité béant. « Nos concurrents américains optimisent leur production et leur gestion de risques avec des outils que nous n'avons plus le droit d'utiliser », s'alarme la direction d'un grand groupe automobile français. « Nous nous retrouvons à courir un marathon avec des semelles de plomb pendant qu'ils sont en Formule 1. »

Les entreprises numériques européennes n'ont pas de quoi se réjouir de ces nouveaux débouchés potentiels, car elles sont elles-mêmes tributaires des technologies américaines. Ainsi, Lumi IA, le fleuron

tricolore, en fait l'amère expérience. Bien que ses modèles soient conçus à Paris, ils reposent sur les infrastructures américaines. La suspension a frappé de plein fouet leur dernier modèle, « Chronos-4 ».

Jelleville : le drame des « actifs échoués »

Sur le territoire, la situation vire au fiasco industriel. Les projets de data centers, qu'ils soient portés par des acteurs américains ou des champions locaux, sont au point mort. Les premiers conditionnent leurs investissements à un assouplissement des lois ; les seconds sont paralysés par la peur de se voir interdire l'accès à d'autres couches logicielles ou infrastructurelles, vitales pour leurs centres de données.

Dans la commune de Jelleville, l'immense carcasse d'un centre de données « IA-Ready » domine désormais la vallée. La collectivité avait investi des millions d'euros pour adapter son réseau électrique et créer un système de refroidissement ultra-spécifique, sur la promesse d'un partenariat avec un géant américain. Du jour au lendemain, le projet a été stoppé. Sans ses serveurs et ses logiciels, le bâtiment de Jelleville n'est qu'un entrepôt de béton sur-électrifié, inutile au bien commun. « Nous avons payé pour leurs tuyaux, et ils sont partis avec les robinets », s'insurge un élu local.

Face à une dette publique devenue insoutenable, la mairie est

aujourd'hui contrainte de brader ce foncier stratégique au plus offrant : des fonds d'investissement asiatique qui rachètent pour une bouchée de pain des terrains déjà raccordés et prêts à l'emploi.

La fracture de l'union sacrée pour la souveraineté numérique

Les conséquences ne sont pas seulement économiques, elles sont politiques. Un lobbying national, puissant et désespéré, a émergé pour demander la capitulation face aux exigences de Tosorcim. Ce mouvement ne vient pas de l'idéolo-

gie, mais de la nécessité : des chefs d'entreprise dont les systèmes sont paralysés et des maires dont les communes sont au bord de la faillite.

Ce lobby d'un genre nouveau structure un réquisitoire permanent contre la souveraineté numérique, perçue non plus comme une protection, mais comme un boulet qui entraîne l'économie dans une spirale de récession. Le débat national se fracture : d'un côté, les partisans d'une indépendance coûteuse ; de l'autre, ceux qui sont prêts à brader les derniers leviers de contrôle pour rétablir une connexion vitale.

« Nos concurrents américains optimisent leur production et leur gestion de risques avec des outils que nous n'avons plus le droit d'utiliser »

| IMAGE |

< Fabrice Trutium, Maire de Jelleville devant l'ancien projet de centre de données IA-Ready >

| ARTICLE |

< La Banque de France alerte sur la « probable » propagation de la crise financière à l'entièreté de l'économie française >

L'ANALYSE

À la lecture de ce reportage de 2027, on mesure l'étendue de l'emprise des géants du numérique, qui de leur propre chef peuvent décider d'engager un bras de fer avec les États européens. Leur maîtrise des technologies à la base de beaucoup de nos systèmes leur confère un pouvoir de nuisance extrêmement important, qui peut créer des divisions entre l'État et les entreprises, mais aussi entre les territoires.

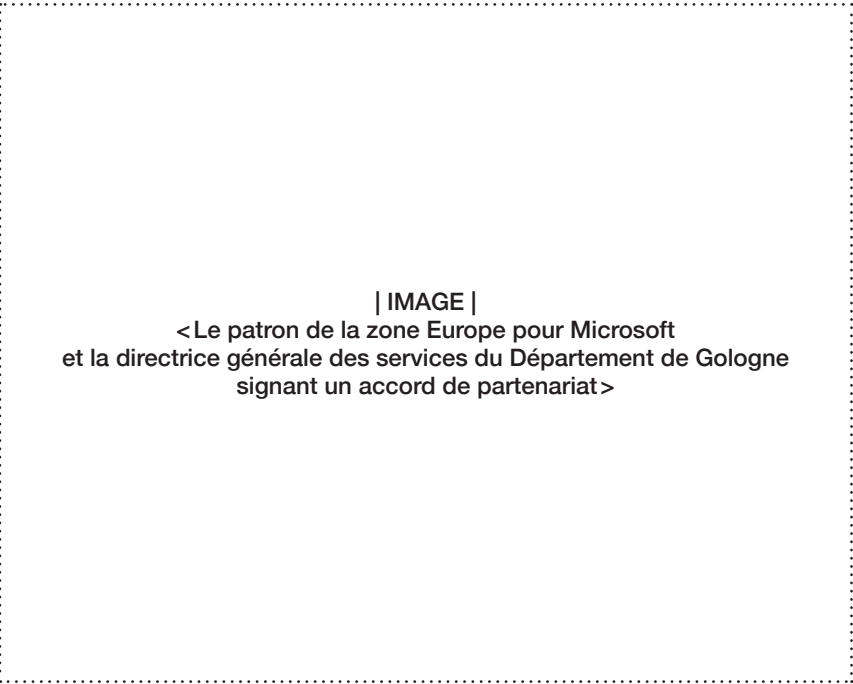
Le piège de la pile technologique. La complexité de nos interdépendances issue de la pile technologique des solutions numériques est telle que chaque maillon manquant est une faille géopolitique. C'est pourquoi la priorité est de mesurer l'ampleur de sa vulnérabilité et réinvestir massivement dans les infrastructures physiques et les couches logicielles les plus critiques.

Le dépendances aux contenants. Jelleville illustre un échec stratégique : avoir investi dans le « contenant » sans maîtriser le « contenu ». On est passé d'une dépendance technologique américaine à une dépossession territoriale et stratégique. De plus, les investissements réalisés pour ces infrastructures, sont autant d'investissements qui n'existent pas pour d'autres pans de l'économie.

Un autre futur est possible. Misons sur la pile technologique « non-alignée ». Cette approche stratégique ne viserait pas une souveraineté technologique d'une seule nation, mais plutôt à établir une autonomie numérique par la maîtrise d'une partie de la pile technologique. Ceci passerait par la création d'interdépendances choisies et coordonnées, afin de stopper la dépendance numérique actuelle.



Les courtiers de nos intimités



| IMAGE |
<Le patron de la zone Europe pour Microsoft et la directrice générale des services du Département de Gologne signant un accord de partenariat>

Impossible de trouver un discours politique, depuis 10 ans, qui n'en appelle pas au renforcement de notre souveraineté. Elle se décline à toutes les sauces : alimentaire, militaire, énergétique, numérique...

Pourtant, c'est une réalité amère que nous découvrons avec le scandale de l'abdication des données départementales : les digues ont cédé. Sans un mot, sans un débat, les conseils départementaux troquent donc nos données auprès des géants étatsuniens. Contre quoi ? C'est humiliant : contre la possibilité de continuer à utiliser les outils numériques indispensables au quotidien aux services publics, des collèges à la gestion des routes en passant par la protection de l'enfance. Comment accepter que l'administration locale, garante de notre vie quotidienne et jamais avare de promesses de proximité, soit ainsi devenue courtière de nos intimités ?

Ce trafic crée une France à deux vitesses : certains départements, plus « rentables », voient leurs habitants « valorisés » par les algorithmes, tandis que d'autres, moins attractifs, sont relégués au rang de zones grises du numérique. Le respect du RGPD ? Une coquille vide. La confiance ? Pulvérisée. Nos élus, faute d'anticipation, de volonté et de moyens, externalisent jusqu'à l'intelligence de nos territoires. Demain, des serveurs situés à l'autre bout du monde, nourris à nos dépens, décideront de notre avenir. Cette dépossession est un scandale.



| ARTICLE |
<Les 100 premiers jours du nouveau président français jugés à l'ausne de sa responsabilité dans l'affaiblissement de la France sur la scène internationale>



| ARTICLE |
<Explosion des inégalités territoriales, sociales et économiques : ces chiffres de l'INSEE qui font craindre un effritement de la cohésion sociale à moyen terme>



L'ANALYSE

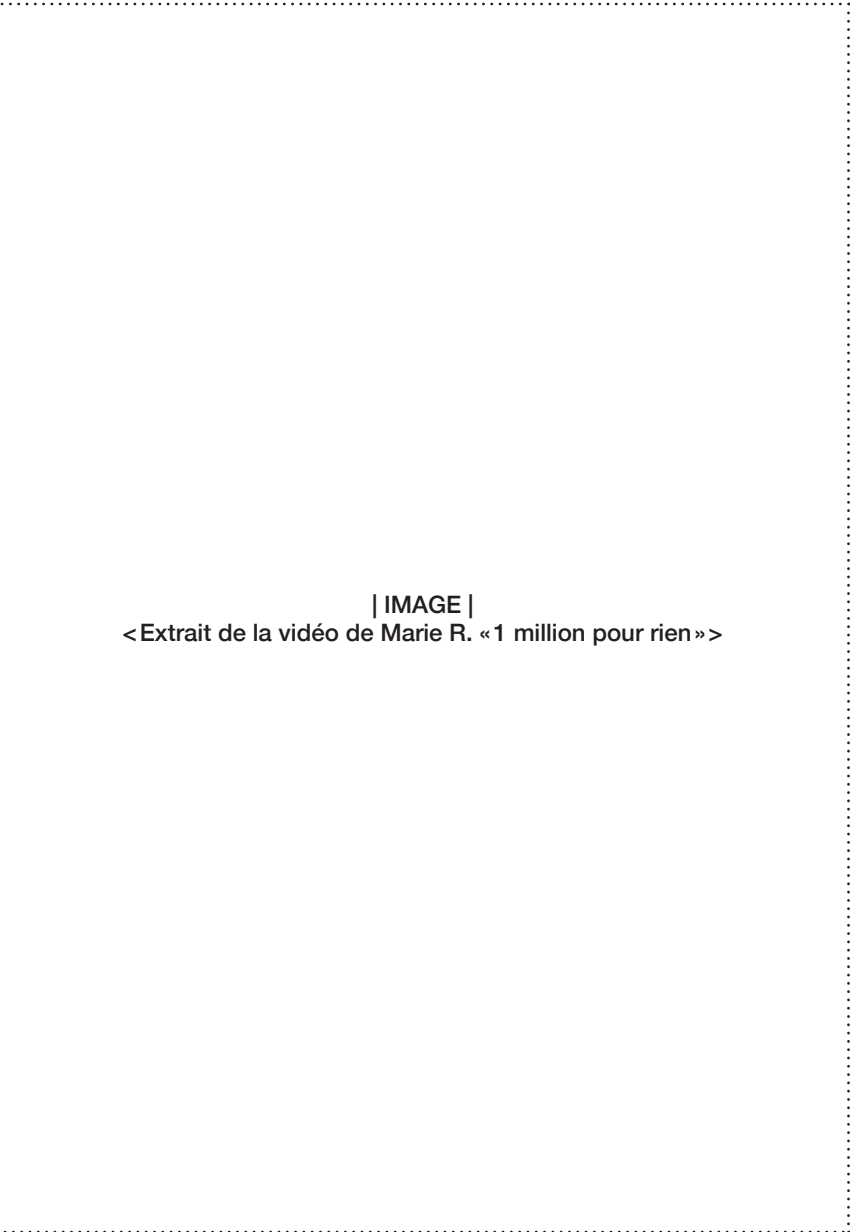
Cet édit de 2033, paru quelques mois seulement après les premiers soubresauts du scandale de la vente de données par les conseils départementaux, paraît presque tempéré quand on connaît à la fois l'ampleur de ce qui sera découvert dans l'année qui suit – notamment les autres services publics ayant recours au même type de tractations – et la perte abyssale de confiance qui a suivi ce scandale.

Une tendance inévitable ? Lorsque les premiers échanges « données contre services » ont commencé, les départements alertaient en vain depuis plusieurs années sur leurs difficultés financières, aggravées par les crises sociales et énergétiques. Leur impossible équation budgétaire, le manque de solidarité des autres niveaux de collectivités locales et de l'État, la faible culture du numérique et des enjeux de données en leur sein, les ont conduit à saisir l'opportunité proposée par les entreprises du numérique.

Des premières alertes ignorées. Alertées par des dépenses informatiques qu'elles jugeaient anormalement faibles dans les budgets des départements dans un contexte de hausse drastique des prix pratiqués par les géants du numérique, plusieurs associations avaient cherché à comprendre comment les départements parvenaient à bénéficier d'un tel avantage. Le président de l'Association des départements de France avait alors assuré que « *les départements agissaient en tous points en faveur de l'intérêt général et que laisser entendre autre chose relevait de la diffamation.* »

Un autre futur est possible. Empêchons la résignation collective. En construisant des alternatives mutualisées quand elles manquent nous pourrions garantir aux personnes le respect de leurs données personnelles par les gouvernants, tout en conservant l'usage d'outils numériques performants.

« 1 million pour rien » : la souveraineté numérique dégrade-t-elle le service public ?



| IMAGE |
<Extrait de la vidéo de Marie R. « 1 million pour rien »>

Devenue virale, la vidéo a fait l'effet d'une bombe. Pas de discours enflammé, pas de montage spectaculaire : juste une habitante, son bébé sur les genoux, son téléphone, et une démarche administrative qui tourne au cauchemar.

Intitulée « 1 million pour rien », elle montre Marie R., 34 ans, tentant de déclarer un changement d'adresse sur le nouveau portail de la ville de Martaubé l'interface bugue, les formulaires sont illisibles, et après 20 minutes d'errance, elle doit appeler le service pour finaliser sa demande. « Et encore, je suis chanceuse, commente-t-elle. D'autres ont abandonné après une heure. »

Postée il y a une semaine, la vidéo a déjà été vue plus de 600 000 fois. « J'ai discuté avec des agents, des élus, des voisins... Tout le monde me dit la même chose : depuis la migration, les services en ligne sont moins fiables, moins intuitifs, et donc moins utilisés. C'est un million de nos impôts partis en fumée. »

Une migration justifiée
Pourtant, la ville de Martaubé avait de bonnes raisons d'agir. Face à la mainmise des GAFAM sur les outils des collectivités – coûts exorbitants, clauses de confidentialité floues et entorses au RGPD –, la municipalité a décidé de reprendre le contrôle. « On ne pouvait plus dépendre d'acteurs qui fixent leurs règles, explique Claire M., adjointe au numérique. Avec cette migration, on a voulu garantir notre autonomie et sécuriser les données. » Techniquement, la manœuvre a réussi : les données sont désormais stockées localement, conformément au RGPD.

L'incompréhension et la colère
Mais la souveraineté numérique ne doit pas se faire au détriment de l'utilisateur. Or, à Martaubé, c'est ce qui s'est passé. Les interfaces des nouveaux outils sont lentes, peu intuitives, et pleines de bugs. « On dirait un site des années 2010 », témoigne Marie. « On a développé ces outils avec des experts, mais on a oublié de les faire tester par des habitants », reconnaît un agent. « Même pour nous, c'est plus compliqué. Mais on s'adapte, on est payés pour ça. »

La communication a aussi été défail-lante. « Personne ne nous a expliqué pourquoi on changeait, ni comment utiliser les nouveaux services, s'indigne Sophie L., 42 ans. Résultat : on se débrouille comme on peut. »

La défiance s'installe
Conséquence : les habitants se détournent des outils numériques. « Avant, je faisais tout en ligne. Maintenant, je préfère me déplacer en mairie », confie Marc D., 58 ans. Les agents, submergés par les appels, le confirment.

« Ce qui me choque, ce n'est pas l'échec technique, mais l'absence de dialogue, déclare Marie. On nous parle de souveraineté, mais si c'est pour avoir des services moins performants, à quoi bon ? » Sa conclusion : « 1 million d'euros dépensés... pour régresser. »

Repenser la transition numérique
Sous la pression, la mairie a annoncé un audit complet et la création d'un « conseil citoyen du numérique ». « Il faut réapprendre à écouter et à impliquer les usagers dès la conception, admet Claire M. Après des décennies de dépossession, il faut réen-castrer ce sujet dans la démocratie. »

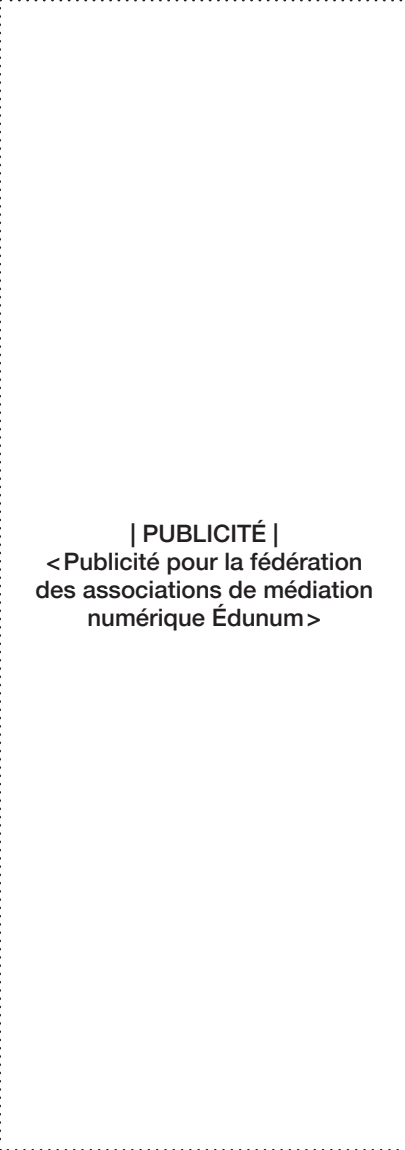
Pour Thomas R., médiateur numérique, « la souveraineté numérique ne se décrète pas. Elle se construit avec les citoyens. Sinon, on risque de perdre leur confiance... et de gaspiller l'argent public. »

À Martaubé, on l'a compris : une transition numérique réussie ne se mesure pas seulement à sa performance technique, mais à son acceptation. Les autres collectivités sauront-elles en tirer les leçons ?

« On a développé ces outils avec des experts, mais on a oublié de les faire tester par des habitants », reconnaît un agent. « Même pour nous, c'est plus compliqué. Mais on s'adapte, on est payés pour ça. »



| IMAGE |
<Maire de la ville de M. échangeant avec les habitants>



| PUBLICITÉ |
<Publicité pour la fédération des associations de médiation numérique Édunum>

L'ANALYSE

La vidéo de 2031 mettant en cause la politique numérique de Martaubé a révélé un paradoxe : la souveraineté numérique, nécessaire et souhaitée par tous en théorie, ne suffisait pas à garantir l'adhésion citoyenne en pratique.

Une tension prévisible ? Les collectivités, pressées par l'urgence de se libérer des GAFAM, ont souvent privilégié la rapidité technique à l'accompagnement des usagers. Résultat : des outils performants sur le papier, mais inutilisables en pratique. Ce gâchis n'était pas une fatalité, mais il était prévisible dans un contexte où les transitions numériques étaient encore perçues à l'époque comme des sujets principalement techniques et non politiques.

Des premières alertes ignorées. Pourtant, dès la fin des années 2020, des médiateurs numériques, des associations de défense des droits des usagers, et même certains élus locaux avaient tiré la sonnette d'alarme. « Une migration sans concertation, c'est une migration vouée à l'échec », prévenait Thomas R., médiateur numérique. Des rapports, comme celui de la CNIL en 2029 sur l'acceptabilité sociale des outils souverains, soulignaient l'importance de l'éducation et du dialogue. Ces voix ont été peu entendues, noyées dans l'urgence et le manque de moyens. La souveraineté numérique ne se limite pas à une question d'infrastructure : elle est une question démocratique et une question d'usages.

Un autre futur est possible. Sensibilisons au numérique. La médiation numérique pourrait devenir un pilier des transitions, avec des espaces de discussion, comme les « ateliers citoyens du numérique », qui permettraient aux habitants de co-construire les outils avec les agents et les élus. La transparence serait désormais la règle : chaque choix technique expliqué, débattu et évalué en amont avec les usagers. Les budgets, les objectifs et les impacts seraient accessibles à tous. Plus largement l'éducation au numérique pourraient intégrée dans l'ensemble des politiques publiques.

LA SOUVERAINETÉ
NE SE DÉCRÈTE PAS.
ELLE SE CONSTRUIT
PAS À PAS.

ENSEMBLE ?

BIBLIOGRAPHIE

Articles, publications
scientifiques et interventions

Gauthier Roussilhe,
« Centres de données et IA : entre réquisition énergétique et éclipse environnementale » 2026.

Alexandre Monnin,
« Du Web 2.0 aux IA génératives : comment les options numériques de l’État et des collectivités se sont déplacées » 2026.

Ermoshina, K. et Musiani, F.
« Vers une souveraineté fédérée ? Mobilisation de plateformes décentralisées pour l’autonomie numérique européenne. » Réseaux, 2025.

Francesca Musiani,
« Autoritarisme numérique : vers la fin d’Internet ? », émission *Le Code a changé*, Radio France France Inter, 2026.

Ophélie Coelho,
« La France est-elle faite pour les data centers ? », émission *Questions du soir: le débat*, Radio France, France Culture, 2026.
« Il n’est jamais trop tard pour briser les chaînes de dépendance technologique », *Le Monde*, 7 juin 2024.

Irénée Régnault,
« En Seine-et-Marne, le projet de campus IA doit sortir des champs : on impose et copie le gigantisme états-unien », *L’Obs*, 18 novembre 2025.

Renaissance Numérique,
Jean-François Lucas, « Souveraineté numérique : l’angle mort des citoyens », tribune de publication en ligne, 1^{er} décembre 2025.

« IA : une bulle spéculative peut-elle exploser ? » émission tirée de la série *Intelligence artificielle : quels bouleversements pour demain ?*, Radio France Culture, Mardi 18 novembre 2025.

Textes officiels
rapports publics

Cour des comptes, *Les enjeux de souveraineté des systèmes d’information civils de l’État*, rapport public, 2026.

Direction interministérielle du numérique, « Achats publics numériques : l’État précise sa doctrine », doctrine publique sur la souveraineté numérique et la réduction des dépendances extra-européennes, 2026.

Ademe, « Prospective d’évolution des consommations des data centers à court, moyen et long terme de 2024 à 2060 », 2026.

Presse, articles de fond

Le Monde
« La mise sous cloche d’Internet, ou comment Vladimir Poutine veut couper la Russie du reste du monde », *Le Monde*, 15 avril 2026.

« L’idée que Meta, Apple, Google et consorts puissent un jour couper leurs services à l’étranger devient un scénario crédible », *Le Monde*, 3 février 2026.

« Royaume-Uni : les données médicales de 500 000 personnes proposées à la vente en Chine » *Le Monde* avec AFP, 23 avril 2026.

« Elon Musk fusionne xAI et SpaceX pour bâtir des centres de données en orbite », *Le Monde*, 3 février 2026.

Le Monde diplomatique
« Souveraineté numérique, le jour d’après », *Le Monde diplomatique*, avril 2026.

Le Grand Continent
« Souveraineté technologique : 10 points pour comprendre », *Le Grand Continent*, 25 septembre 2025.

« Europe et cloud : quelles dépendances ? », *Le Grand Continent*, 1^{er} mai 2025.

Mediapart
« Data centers : le déni d’information du public devant la justice », *Mediapart*, 18 mars 2026.

« L’intelligence artificielle, une impasse économique ? », dossier thématique, Mediapart, Romaric Godin, 2026.

L’ADN
« Aux États-Unis, la guerre de l’électricité a commencé », *L’ADN*, 2 avril 2026.

« Les GAFAM deviennent coproducteurs d’énergie… fossile », *L’ADN*, 9 avril 2026.

Enquête,
consortium journalistique

Observatoire des multinationales, « À Châteauroux, Google avance masqué : les dessous d’un projet de data center XXL », enquête en ligne, mars 2026.

